



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

## **Association France Alzheimer**

### **Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées**

**Appel à projets « Sciences Médicales » 2011  
(AAP 2011)**

**Date limite d'envoi des lettres d'intention :  
20 Mars 2011 Minuit**

**Date limite d'envoi des dossiers complets :  
29 Mai 2011 Minuit**

**Mots clés :**

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, démence fronto-temporale, diagnostic précoce, marqueurs, cascade pathologique, mort neuronale, neuro-protection, prévention, thérapie, vieillissement



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

Les lettres d'intention sont à envoyer sous format électronique (un seul fichier pdf de 2Mo maximum) et sous format papier (impression de la version électronique originale et signée par le coordonnateur) avant **le Dimanche 20 Mars 2011 minuit** (cachet de la poste faisant foi) aux l'adresses suivantes :

**Union Nationale des Associations France Alzheimer  
Service Recherche - AAP 2011  
21, bd Montmartre  
75002 Paris**

**Et**

**[aap@francealzheimer.org](mailto:aap@francealzheimer.org)**

**ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique, de la dater et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 20 Mars 2011 ou ne respectant pas les modalités de soumission sera rejeté.**

Il est vivement conseillé d'envoyer votre dossier en recommandé avec accusé de réception et de ne pas attendre la date limite d'envoi pour soumettre le dossier par voie électronique, afin d'éviter tout problème lié à la messagerie.

Pour toute information concernant l'appel à projets (AAP):

- [aap@francealzheimer.org](mailto:aap@francealzheimer.org)
- France Alzheimer – Service Recherche : 01 42 97 48 91

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des financements avant de déposer un dossier.



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

## **SOMMAIRE**

<b>1. Contexte et objectifs de l'appel à projets .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Caractéristiques générales des projets .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Critères d'éligibilité .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Critères d'évaluation .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Modalités de soumission du formulaire d'intention .....</b>	<b>6</b>
<b>6. Procédure de sélection.....</b>	<b>7</b>
<b>7. Calendrier récapitulatif de l'AAP.....</b>	<b>8</b>
<b>8. Dispositions relatives au financement.....</b>	<b>8</b>



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

## **1. Contexte et objectifs de l'appel à projets**

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent des centaines de milliers de personnes en France. L'Union nationale des associations Alzheimer, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, soutient les familles et les malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Présente dans toute la France à travers son réseau d'associations départementales, elle compte près de 16 000 adhérents et 150 000 donateurs.

Dès 1985, alors que peu de monde s'intéressait à la recherche sur la Maladie d'Alzheimer, l'Association France Alzheimer attribuait son premier financement dans ce domaine. Aujourd'hui, elle continue à jouer un rôle important pour développer la recherche médicale et améliorer les connaissances sur cette maladie.

En 2010, notre association a financé sept nouveaux projets d'équipe en « sciences médicales » et en « sciences humaines et sociales », pour un montant de 600.000 euros (réparti sur une période de deux ans). Ces équipes mènent des recherches dans des domaines tels que l'étude des mécanismes biochimiques de la maladie d'Alzheimer, la détection précoce des lésions ou encore les prises en charge non médicamenteuses. Les prix, ont été remis, symboliquement, par la présidente de l'association, Madame Marie-Odile Desana, le 14 décembre 2010 lors des « Rencontres France Alzheimer ».

Depuis la création des bourses de recherche France Alzheimer, l'association a ainsi consacré plus de 7 millions d'euros à la recherche et participé au financement de plus de 200 projets.

Le souhait de France Alzheimer est naturellement de contribuer au développement et à l'aboutissement de la recherche pour la mise en place rapide de thérapies et modalités de prises en charge, qu'elles soient médicamenteuses ou non-médicamenteuses, pour permettre aux malades et à leurs familles d'affronter la maladie.

Pour 2011, l'association France Alzheimer poursuit donc son action et maintient son choix de soutenir des projets d'équipe portant sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées.

## **2. Caractéristiques générales des projets**

En 2011, l'association France Alzheimer financera des projets d'équipe. Le terme « équipe » pourra désigner soit une équipe individuelle soit des équipes en partenariat (de 1 à 4 partenaires). L'aide accordée sera de l'ordre de 100 000 euros.

Cette année 4 axes thématiques ont été définis par le conseil scientifique de l'association :

- Modèles animaux
- Physiopathologie de la maladie d'Alzheimer et de ses symptômes
- Marqueurs diagnostiques et pronostiques
- Dégénérescences fronto-temporales et autres pathologies apparentées



Les demandes de financements pourront inclure l'achat de moyens matériels (fonctionnement, équipement) et aussi permettre le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD).

ATTENTION : Les indemnités de fin de contrat (et autres allocations) ne pourront être financées par la subvention France Alzheimer. Par ailleurs, les frais de missions devront être limités.

### 3. Critères d'éligibilité

Vous trouverez ci-dessous les critères d'éligibilité pour l'AAP2011 « Sciences Médicales » :

- Le dossier doit être soumis dans les délais et aux formats demandés
  - une version **électronique (un seul fichier PDF de 2Mo maximum)**
  - une version **papier strictement identique** à la version électronique

*Les dossiers qui ne respecteront pas ces critères seront considérés comme non-éligibles et ne pourront pas être examinés. De plus, les candidats n'ayant pas respecté ces critères ne seront pas obligatoirement informés par écrit de cette décision.*
- Le projet de recherche :
  - doit entrer dans le champ de l'appel à projet
  - doit être de qualité scientifique suffisante
  - doit être mené dans un laboratoire établi en France
  - doit être d'une durée allant de 24 à 36 mois
- La demande doit être présentée au nom d'un seul chercheur
- L'équipe coordinatrice et le coordonnateur du projet :
  - doivent appartenir à un organisme de recherche public
  - ne doivent pas avoir déjà reçu un financement France Alzheimer dans les deux dernières années

#### **Remarque importante :**

- Le projet peut être mené par une équipe individuelle ou en partenariat avec d'autres équipes (4 maximum). Les partenaires pourront alors appartenir soit à un organisme de recherche soit à une entreprise.

### 4. Critères d'évaluation

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- Pertinence du projet vis-à-vis de l'AAP
- Qualités scientifiques et techniques du projet présenté :
  - les hypothèses de travail,
  - les expériences et les résultats déjà obtenus,
  - le caractère novateur et innovant
  - la faisabilité scientifique,
  - la méthodologie et la structuration du projet...
- Adéquation du projet avec les objectifs posés :
  - déroulement dans le temps et planification des étapes,



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

- justification de l'aide demandée (présentation des financement(s) complémentaires(s) à la subvention France Alzheimer et pertinence du budget)
- mise en évidence de manière précise du travail qui sera effectué par la (les) personne(s) recrutée(s) grâce à la subvention (le cas échéant),
- Qualité du dossier d'intention présenté :
  - CV et publications du coordonnateur, de l'équipe coordinatrice et des équipes partenaires (le cas échéant), justification de l'investissement du coordonnateur dans le suivi du projet,
- Qualité du partenariat pour les subventions projets s'inscrivant dans des équipes multipartenaires

## **5. Modalités de soumission du formulaire d'intention**

Le formulaire d'intention est téléchargeable sur le site Internet de l'association ([www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)). Il contient plusieurs sections à remplir (Police d'écriture tahoma 10 ou équivalent) :

- Page de présentation
- Données concernant le coordonnateur et son équipe
- Données concernant le projet de recherche (1 page et sans figure)
- Données concernant les équipes partenaires
- Données concernant le budget du projet
- La déclaration du coordonnateur
- Une annexe : le CV du coordonnateur

Ce formulaire d'intention devra être envoyé sous deux formats :

- 1 dossier « **papier** » contenant un exemplaire du formulaire signé, à envoyer par courrier postal. *Il vous est fortement conseillé d'effectuer cet envoi en recommandé avec accusé de réception.*
- 1 dossier « **électronique** », comportant 1 seul fichier PDF d'une taille maximale de 2Mo. *Il est recommandé de ne pas attendre la date limite d'envoi pour soumettre le dossier par voie électronique, afin d'éviter tous problèmes de messagerie.*

Les candidatures se feront uniquement par l'envoi simultané d'un formulaire d'intention par voie électronique et par voie postale. **ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 20 Mars 2011 minuit ou ne respectant pas les modalités de soumission, sera rejeté.**

Après réception des **deux documents** (électronique et papier), un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au porteur de projet.



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

## 6. Procédure de sélection

La sélection des projets se déroule en deux phases :

1. présélection des projets sur formulaire d'intention
2. sélection des lauréats à partir d'un dossier de candidature complet demandé aux porteurs de projets présélectionnés

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Réception des lettres d'intention **jusqu'au Dimanche 20 Mars 2011 minuit**
- Examen de l'éligibilité des lettres d'intention
- Présélection des candidatures par le Conseil Scientifique de France Alzheimer
- Envoi d'une notification de présélection ou de non présélection à tous les candidats par voie électronique.

*Les candidats présélectionnés seront invités à remplir un dossier plus complet avec une présentation détaillée du projet de recherche sur 10 pages. Le dossier type à remplir sera disponible en téléchargement sur le site Internet de l'association, ([www.francealzheimer.org](http://www.francealzheimer.org)). Il devra parvenir à l'Association avant le **29 Mai 2011 minuit**, selon les **mêmes modalités que la lettre d'intention** : une version papier et une version électronique. Les détails de cette soumission seront présentés dans le dossier complet à remplir.*

- Evaluation des dossiers complets par un collège d'experts extérieurs
- Réception des rapports d'expertise
- Sélection des projets par le Conseil Scientifique et validation par le Conseil d'Administration de France Alzheimer
- Etablissement de la liste des projets sélectionnés
- Envoi de la notification d'attribution aux lauréats
- Remise symbolique des prix lors du colloque annuel de l'Association (Rencontres France Alzheimer courant Décembre 2011))

Les comités :

Collège d'experts : il est constitué de chercheurs travaillant dans les thématiques de l'appel à projets. Ses membres sont désignés par le conseil scientifique et le conseil d'administration de l'association. Chaque dossier sera examiné par deux experts. Les experts rempliront une fiche d'évaluation, rédigeront un commentaire général et noteront les projets qui leur seront confiés. Les dossiers qui seront ensuite classés.

Le conseil scientifique : il est constitué de chercheurs actifs dans le domaine de la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Il est en étroite relation avec l'Association pour mettre en place les appels à projets. Il est également sollicité pour des états des lieux et pour des communications scientifiques. A partir du classement établi grâce aux évaluations du collège d'experts, le Conseil Scientifique constitue une liste des projets retenus (ainsi qu'une liste complémentaire).

Les membres de ces différents comités devront respecter la charte de déontologie, qu'ils auront signée au préalable, notamment en ce qui concerne les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêts.



**ASSOCIATION  
FRANCE ALZHEIMER**  
www.francealzheimer.org

*Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide*

**Date de clôture de réception des lettres  
d'intention « Sciences Médicales »**

**20 Mars 2011**

## 7. Calendrier récapitulatif de l'AAP

Ouverture appel à projets	Dimanche 20 Février 2011
Date limite de dépôt de lettre d'intention	Dimanche 20 Mars 2011 Minuit
Présélection des formulaires d'intention	Avril 2011
Date limite de retour du dossier complet	Dimanche 29 Mai 2011 Minuit
Evaluation des candidatures	Juin 2011
Sélection des lauréats	septembre 2011
Remise des prix	Décembre 2011

## 8. Dispositions relatives au financement

Le financement attribué par l'association France Alzheimer sera versé sous forme d'une subvention selon les dispositions de la convention signée entre France Alzheimer et le coordonnateur de projet (signature de la convention sous 2 mois après la journée Rencontres Alzheimer).. Le paiement de la subvention s'effectue en deux versements d'un montant équivalent. Le premier à la signature de la convention et le second après réception d'un rapport d'étape que le Conseil Scientifique de France Alzheimer devra valider. Seules les recherches menées en France pourront être financées.

Il est rappelé que dans la majorité des cas, le financement France Alzheimer ne constituera qu'un financement partiel du projet de recherche. Il est donc demandé aux candidats de prévoir des sources de cofinancement adaptées.

Date limite de retour du formulaire d'intention  
**le 20 Mars 2011 minuit**

par voie électronique (**un seul fichier PDF inférieur à 2Mo**) à l'adresse ci-dessous :

[aap@francealzheimer.org](mailto:aap@francealzheimer.org)

et

par voie postale (**cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse ci-dessous :

*Union nationale des associations France Alzheimer  
Service Recherche - AAP 2011  
21, bd Montmartre  
75002 Paris*